



Centre Inffo

Matinée d'Actualité

Jeudi 14 avril 2016

de 9 heures à 13 heures

MGEN, Paris



## DEVENIR PRESTATAIRE DE FORMATION CLÉA : LES CLÉS DE LA RÉUSSITE !

Le Socle de connaissances et de compétences professionnelles CléA, défini par la loi du 5 mars 2014 et précisé par le décret du 13 février 2015, fait l'objet d'une certification inscrite à l'inventaire et est éligible à l'ensemble des dispositifs de formation professionnelle, dont le Compte personnel de formation (CPF).

Pour dispenser la formation qui y conduit, les organismes de formation doivent être habilités par le Copanef, les Coparef ou les branches professionnelles.

Afin de répondre aux prochains appels à projets, les organismes de formation doivent maîtriser les attendus du dispositif et les conditions d'habilitation.

Cette matinée, qui donne la parole aux principaux protagonistes, apporte des réponses concrètes et opérationnelles à ces questions.

**NOUVEAUTÉ**

PRÉPAREZ CETTE MATINÉE AVEC NOUS EN POSANT VOS QUESTIONS EN AMONT